

Communiqué

FEDERATION CGT DES CHEMINOTS

de Presse

01 49 88 61 08

com@cheminotcgt.fr

LA DIRECTION SNCF DEBOUTEE!



La direction de la SNCF a cru devoir assigner en référé devant le Tribunal de grande instance de Paris le CCE-SNCF et le CE-Fret relativement à la campagne d'affichage grand public sur le fret ferroviaire.

Le Tribunal de Paris qui a rendu sa décision cet après midi, Mercredi 02 Mars 2011, **a déclaré la direction SNCF purement et simplement irrecevable en ses demandes tendant à voir reconnaître un « dénigrement qui porte atteinte à l'image du groupe SNCF ».**

La Fédération CGT des Cheminots se félicite de **cette décision qui confirme le rôle essentiel des élus du CE-Fret et du CCE-SNCF d'assurer l'expression collective des cheminots** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de la SNCF.

Le Tribunal de Paris a ainsi validé cette campagne d'affichage décidée par les élus des organisations syndicales représentatives au bureau du CCE-SNCF et du CE-Fret (CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT) pour sensibiliser largement la population, les élus politiques, les chargeurs sur l'avenir du Fret SNCF et les conséquences de la politique de casse du transport de fret ferroviaire menée par la direction SNCF et le Gouvernement.

En voulant porter cette campagne sur le terrain politico-judiciaire, gouvernement et direction sont battus.

Ces derniers feraient mieux d'écouter et d'entendre les propositions des élus et des représentants syndicaux sur le fret ferroviaire et instaurer un véritable dialogue social de qualité pour l'avenir du Fret SNCF et de l'entreprise publique.

263 RUE DE PARIS

93 515 MONTREUIL CEDEX

TÉL. 01 49 88 61 00

FAX 01 48 57 95 65

Montreuil, le 02 Mars 2011



FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS

